****

****

**Communiqué de presse**

 **Le 30 avril 2021**

**Le Département de la Gironde et le FIPHFP** **s’engagent pour
l’emploi des personnes en situation de handicap**

**Le lundi 3 mai à partir de 15 heures**15h00 : échanges avec des agents du Département en situation de handicap,
salle René Cassagne
15h30 : signature de la convention, salons d’honneurs

Hôtel du Département - 1er étage
 rue du corps franc Pommiès, à Bordeaux

**Jean-Luc Gleyze**, président du conseil départemental, **Arnaud Arfeuille,** vice-président du conseil départemental chargé des ressources humaines, de la modernisation des services et du dialogue social et **Sébastien Saint-Pasteur**, président de la commission politique du handicap et de l'inclusion, **Marc Desjardins** et **Florence Guéry**, respectivement directeur et directrice territoriale au handicap Nouvelle-Aquitaine du Fonds pour l’Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique **(FIPHFP)** signeront, le 3 mai une convention triennale pour la période 2021-2023 pour réaffirmer leur engagement en faveur de **l’emploi des personnes en situation de handicap** **au sein de la collectivité territoriale**.

Participeront aux échanges, deux agents de la collectivité en situation de handicap représentants du **Groupe Actions Handicap Gironde**, constitué en 2019 pour améliorer la représentation des personnes handicapées au sein de la collectivité et contribuer à faire évoluer plus largement le regard sur le handicap.

 **Une politique volontariste menée depuis plus de 10 ans**

Au-delà des dispositifs déjà mis en place par le Département pour améliorer la qualité de vie et l’autonomie des personnes en situation de handicap, la démarche d’un territoire 100% inclusif implique l’ensemble des partenaires et des intervenants dans ce domaine pour répondre d’une manière complète à chaque situation pour faciliter le bien-être et faire disparaître la multitude d’obstacles du quotidien rencontrée par les Girondines et Girondins.

Les actions mises en œuvre entre le Département et le FIPHFP, dès la première convention, ont pour but de favoriser l’intégration et le maintien dans l’emploi des personnes en situation de handicap dans la collectivité départementale. Elles ont permis d’améliorer considérablement le taux d’emploi direct en passant de 3,75 % (effectif 2009) à 7,33 % (Déclaration Obligatoire des Travailleurs Handicapés - DOETH 2021). **Depuis 2015, le taux d'emploi d’agents en situation de handicap au Département de la Gironde dépasse les 6 % d’obligation légale**.

**Un co-financement au service de 5 axes prioritaires**

Cette 4e convention de partenariat prévoit un financement partagé à hauteur de **345 976 euros**pour leFIPHFP et **244 826 euros** pour le Département, afin de déployer :

-       le recrutement de travailleurs en situation de handicap

-       le reclassement et reconversion de personnes déclarées inaptes

-       le maintien dans l’emploi

-       la formation des agents et tuteurs

-       la communication, information et sensibilisation de l’ensemble des collaborateurs

**Repères :**

**Le FIPHFP**

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : « *Il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l’État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget*» (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

**En savoir plus :**[www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr/); Twitter [@FIPHFP](https://twitter.com/FIPHFP) et [Page LinkedIN FIPHFP](https://www.linkedin.com/uas/login?session_redirect=https%3A%2F%2Fwww.linkedin.com%2Fcompany%2F71762884%2Fadmin%2F)

**Contacts presse**

Département de la Gironde :

* Marie-Hélène Popelier : 05 56 99 51 25 - 06 22 26 69 72 - m.popelier@gironde.fr

FIPHFP :

* Léa Valleix - 06.30.69.50.16 - lea.valleix@tbwa-corporate.com